

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 20 (1891)
Heft: 7
Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

Schwyz. — La clôture des cours de l'École normale de Rickenbach eut lieu le 23 avril. Cette École est placée sous la direction de M. Noser, aidé de cinq maîtres. L'établissement comptait, cette année-ci, 43 élèves, répartis en 4 cours. Le cours supérieur renfermait 4 Frères de la Congrégation des Frères Maristes de Saint-Genès, Laval.

La rentrée était fixée au 12 mai.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons parcouru le rapport de fin d'année publié par M. Noser.

Zoug. — L'École normale catholique de Zoug a été fréquentée par 26 élèves. Le rapport de fin d'année témoigne de l'entière satisfaction du Directeur sur la marche de l'École. Cet établissement a été fondé par le concours des catholiques et ne pourra subsister que par leur générosité. C'est M. Baumgartner de Cham, l'auteur d'un traité de pédagogie très estimé, qui dirige l'École. Le personnel enseignant comprend trois autres maîtres. Les élèves suivent, en outre, divers cours de l'École cantonale. Parmi eux, nous remarquons cinq Fribourgeois du district de la Singine.

Berne. — Dans sa session de mai, le Grand Conseil de Berne a discuté le projet de loi sur l'instruction primaire. Comme les journaux politiques ont déjà rendu compte de ces débats, nous nous contenterons de relever quelques décisions. Les traitements ont été fixés de la manière suivante :

	Instituteurs.	Institutrices.
1 à 5 années de service	900 fr.	750 fr.
6 à 10 »	1,000 »	800 »
11 à 15 »	1,100 »	850 »
16 et plus »	1,200 »	900 »

Mais la part des dépenses qui incombera à l'Etat sera plus forte que précédemment. Les brevets délivrés par les autres cantons pourront tenir lieu d'un certificat bernois. On n'a pas encore tranché la question de savoir si les membres des Ordres religieux pourront enseigner dans les écoles privées. Les écoles primaires seront mixtes. Le maximum d'écoliers pour une école renfermant tous les degrés est fixé à 50 et à 70 pour les autres écoles. Dans les classes nombreuses, la moitié des écoliers fréquentera l'école le matin et l'autre moitié l'après-midi. — Les cours élémentaires (les trois premières années) seront confiés de préférence aux institutrices. Le programme scolaire comprend : la religion chrétienne, la langue maternelle, l'arithmétique et les éléments de la géométrie, la géographie et l'histoire de la Suisse, les notions élémentaires des sciences naturelles, le chant, le dessin, la gymnastique pour les garçons et les ouvrages du sexe pour les filles. Les instituteurs sont nommés pour 6 ans. La durée de la fréquentation de l'école primaire est de 9 ans. La surveillance des écoles bernoises sera confiée à des Commissions locales et à 12 inspecteurs.

— Un Congrès international des sciences géographiques se réunira

à Berne du 10 au 15 août. Il y aura en même temps une Exposition de manuels, cartes, reliefs et des objets de toute nature destinés à l'enseignement de la géographie. Plusieurs savants étrangers, entre autres le Frère Alexis de la Doctrine chrétienne, y participeront.

Peu d'écoles, croyons-nous, prendront part à l'Exposition. Cependant Genève a annoncé sa participation.

Neuchâtel. — Le VII^e cours normal suisse de travaux manuels pour instituteurs aura lieu, sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds, du 20 juillet au 15 août 1891.

Il sera organisé par le Comité de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons.

La Confédération assure aux instituteurs qui y participeront une subvention égale à la somme qu'ils auront obtenue de leur canton respectif.

Le prix du cours, toutes fournitures comprises, est de 60 fr.

Le logement en commun est gratuit. Les personnes qui désiraient avoir un logement particulier sont priées de s'adresser au directeur du cours, S. Rudin, à Bâle.

Les mesures sont prises pour que les participants puissent avoir une bonne nourriture à un prix modéré.

L'enseignement sera pratique et théorique. La partie pratique comprendra des travaux de cartonnage, de menuiserie et de sculpture sur bois ; la partie théorique comprendra des travaux de cartonnage, de menuiserie et de sculpture sur bois ; la partie théorique consistera en conférences et en discussions.

Le plan du cours est le même que celui des cours précédents. Les leçons seront données en allemand et en français.

Le cours est organisé dans chacune des trois branches sus-indiquées pour les novices et pour ceux qui auraient déjà participé à un ou plusieurs cours. Au bout de 15 jours, si l'utilité en est reconnue, un enseignement distinct sera institué pour ces derniers. Les novices ne peuvent s'inscrire que pour une seule branche ; par contre, il sera loisible aux autres participants de changer de spécialité, s'ils sont admis à suivre un enseignement distinct, et de prendre telle ou telle branche avec laquelle ils auraient déjà été précédemment familiarisés.

L'ordre du jour général répartit le travail quotidien sur les heures suivantes : matin, de 6 à 8 et de 9 à 12 ; soir, de 2 à 6 heures. Chaque semaine, 1 ou 2 heures devront être consacrées aux conférences et aux discussions. L'après-midi du samedi est libre.

Une exposition des objets confectionnés terminera le cours.

Les inscriptions, avec désignation de la branche d'enseignement choisie, seront reçues jusqu'au 1^{er} juillet 1891, au Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Rome. — Le Comité organisateur du pèlerinage de saint Louis de Gonzague, présidé par M. le chanoine Esseiva, nous transmet aujourd'hui d'intéressants détails sur l'itinéraire et les frais du voyage.

La combinaison de l'itinéraire, qui permet de voir en peu de jours, bien utilisés, un grand nombre de lieux et de monuments, ainsi que

d'assister à une audience et à une messe du Pape, le bon marché fabuleux des prix et les grandes commodités assurées décideront sans doute bien des personnes à profiter de cette occasion véritablement unique.

Sont admis au pèlerinage, outre les étudiants des Universités, Collèges, Séminaires, Maîtrises, Ecoles normales ou régionales, les ecclésiastiques, les instituteurs et les hommes faisant partie d'associations, telles que Cereles, Conférences, etc., ceux aussi qui, de plein gré, voudraient se joindre aux pèlerins.

L'ordre du jour, qui pourra subir peut-être l'une ou l'autre modification de détail en vertu des changements d'horaire, ne s'éloignera pas sensiblement de celui sous-mentionné. La Société des voyages économiques l'a elle-même élaboré et proposé au Comité pour les prix étonnants de :

215 francs en 2^{me} classe.
186 » » 3^{me} »¹

Ces prix comprennent : les billets de chemin de fer et de tramways, les voitures dans Rome, Turin, etc., pour la visite des villes, les repas (vin compris) et séjour dans les hôtels, la visite des monuments et musées, les frais de voyages et les soins des guides chargés par la Compagnie d'accompagner le pèlerinage.

ORDRE DU JOUR

Concentration des pèlerins de Suisse à Lucerne, le 23 septembre.

Mercredi, 23 septembre. — Départ de Lucerne pour Milan, à 10 h. 27 soir.

Jeudi, 24. — Arrivée à Milan à 7 h. 42 du matin. — Petit déjeuner au buffet de la gare. — Départ pour Casalpusterlengo à 9 h. 05. — Changement de train et départ pour Mantoue à 11 h. — Déjeuner remis en paquets à chaque pèlerin pour le prendre dans le train. — Arrivée à Mantoue à 5 h. 30. — Dîner à 6 h. $\frac{1}{2}$. — Coucher.

Vendredi, 25. — Petit déjeuner à 7 h. $\frac{1}{2}$. — Départ pour Castiglione (pays de naissance de saint Louis de Gonzague) trajet en tramway à vapeur. — Déjeuner en paquets. — Visite du sanctuaire. — Rentrée à Mantoue vers 6 h. du soir. — Dîner. — Départ pour Rome à 11 h. 53.

Samedi, 26. — Petit déjeuner à 9 h. 20 au buffet d'Orte. — Arrivée à Rome à 12 h. 35. — Déjeuner au buffet de la gare. — Conduite aux hôtels.

Pendant les journées du 26, 27, 28, 29, visite de Rome en voiture, aux églises, basiliques, au Vatican, aux musées. — Le 27, audience pontificale. — Le 29, messe du Pape.

L'ordre des exercices de piété et des réunions des délégués des Sociétés étudiantes des différentes nations sera déterminé ultérieurement par les soins du Comité romain.

Mardi, 29. — Départ pour Turin, à 9 h. 46 du soir.

¹ Au dernier moment, nous apprenons que la Société des voyages économiques, sur les instances du Secrétariat général du pèlerinage, s'efforcera d'obtenir une nouvelle réduction sur le prix des billets, notamment sur ceux de 2^{me} classe.

Mercredi, 30. — Déjeuner en paquets en route. — Arrivée à Turin à 1 h. après midi. — Conduite aux hôtels. — Visite de la ville. — Dîner. — Coucher.

Jeudi, 1^{er} octobre. — Départ de Turin à 8 h. 35 du matin. — Arrivée à Genève à 7 h. 05 du soir.

Départ pour Fribourg, Berne, Lucerne, etc., par le train de nuit.

Pour toute demande de renseignements, inscriptions, envois d'argent, s'adresser au Secrétariat général, à M. l'abbé Camille Morel, étudiant en théologie, ruelle du Lycée, à Fribourg. Il est à souhaiter que les personnes qui ont l'intention de participer au pèlerinage fassent connaître promptement leur résolution, afin de faciliter la tâche des organisateurs.

RÉSUMÉ

DE LA

CONSTITUTION DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR R. HORNER

Petit traité d'instruction civique destiné à être remis aux mains des élèves. Chez M. **Gremaud**, administrateur du matériel scolaire, à *Fribourg*.

Prix : **35 centimes.**

(A 82 F)

